

### **L'affaire des ambassadeurs à Rome (1674-1675)**

Les relations entre Louis XIV et le Saint-Siège ont été traversées par bien des orages comme l'ont montré les travaux anciens de Charles Gérin, ceux plus récents du Père Blet, de Bruno Neveu, de Jean Orcibal et d'autres<sup>1</sup>. Sans atteindre la violence et la durée du conflit entre Louis XIV et Innocent XI, l'affaire des ambassadeurs, qui le précède de quelques années, n'en est pas moins révélatrice du climat de crise diplomatique qui prévalait alors entre les deux cours.

#### *La situation européenne en 1674*

L'affaire s'est déroulée dans un contexte de guerre européenne. La guerre déclarée en 1672 par Louis XIV aux Provinces-Unies, communément appelée la guerre de Hollande, s'était étendue à d'autres belligérants. L'Empire et l'Espagne se rangèrent du côté des Provinces-Unies contre la France. L'Angleterre de Charles II, alliée de la France jusqu'alors, conclut la paix avec les Provinces-Unies en février 1674 sous la pression du Parlement d'Angleterre très francophile. Charles II se maintint par la suite dans une neutralité chèrement payée par Louis XIV et offrit sa médiation. La Suède allait entrer dans le conflit en janvier 1675, en attaquant son vieil ennemi le Brandebourg, allié des Provinces-Unies<sup>2</sup>.

Dans ce contexte, le souci majeur de la diplomatie pontificale était de réconcilier entre eux les princes catholiques pour les unir en une croisade contre les Turcs, dont la pression ne diminuait pas à l'Est, notamment en Pologne fragilisée par un interrègne à la fin de 1673. L'une des principales instructions du nouveau nonce en France Fabrizio Spada, arrivé en février 1674, était d'offrir la médiation du pape au roi, ce qu'il fit le 2 mars 1674.

---

<sup>1</sup> C. Gérin, *Louis XIV et le Saint-Siège*, 2 vol., Paris, 1894 ; B. Neveu (éd.), *Correspondance du nonce en France Angelo Ranuzzi (1683-1689)*, 2 vol., Rome, 1973 ; J. Orcibal, *Louis XIV contre Innocent XI. Les appels au futur concile de 1688 et l'opinion française*, Paris, 1949. L'ouvrage suivant constitue une synthèse des travaux du Père Blet sur l'histoire de la représentation diplomatique du Saint-Siège en France sous Louis XIV : P. Blet, *Les nonces du pape à la cour de Louis XIV*, Paris, 2002.

<sup>2</sup> Sur la situation diplomatique de la période, voir les travaux de L. Bély et notamment : *Les relations internationales en Europe (XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle)*, Paris, 1992 ; Id., *La présence des Bourbons en Europe, XVI<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle*, Paris, 2003.

Les nonces auprès de l'empereur et du roi d'Espagne firent la même offre aux souverains auprès desquels ils étaient accrédités. Ceux-ci l'ayant acceptée, Louis XIV l'accepta à son tour en décembre 1674. Cela n'empêcha pas ces puissances catholiques de se mettre d'accord sur le choix de Nimègue dans les Provinces-Unies, une ville hérétique, comme lieu de reprise du congrès de paix<sup>3</sup>.

Dès 1673, en effet, un premier congrès s'était ouvert à Cologne. Mais le 14 février 1674, le prince Guillaume de Fürstenberg, plénipotentiaire de l'archevêque électeur de Cologne et agent de la politique française en Allemagne, était enlevé sur ordre de l'empereur<sup>4</sup>. D'où la rupture du congrès : Louis XIV exigeait la libération du prince Guillaume de Fürstenberg comme préalable à la reprise des négociations de paix et refusait désormais que celles-ci se tiennent dans une ville d'Empire. C'est la raison du choix de Nimègue. Telle était la situation européenne en 1674.

#### *Les acteurs de l'affaire*

Du côté français, Louis XIV se trouvait alors dans tout l'éclat de sa jeune maturité (36 ans en 1674) et de sa puissance qu'il étalait sur la scène de Versailles et qui impressionnait les visiteurs. Le secrétaire d'État des affaires étrangères, interlocuteur obligé des diplomates étrangers, était Simon Arnauld de Pomponne, bonhomme, mais jouissant de peu de crédit auprès du roi en raison de ses attaches jansénistes<sup>5</sup>. Au contraire, le clan Le Tellier apparaissait très influent : Michel Le Tellier s'était démis de la charge de secrétaire d'État de la guerre en 1666 en faveur de son fils Louvois ; mais il restait un homme d'influence. La guerre et la faveur de Louis XIV conféraient à Louvois beaucoup d'importance au grand dam de la cour pontificale qui le qualifiait, non sans raison, d'« *uomo di grandissima disinvoltura*<sup>6</sup> ». Toutefois, son influence dans les affaires religieuses et la politique romaine avait des limites.

Les représentants de la France à Rome étaient alors François Annibal, duc d'Estrées, depuis 1672, secondé par son frère César, cardinal d'Estrées. Bruno

<sup>3</sup> S. de Dainville-Barbiche (éd.), *Correspondance du nonce en France Fabrizio Spada (1674-1675)*, Rome, 1982, p. 30, 39-47.

<sup>4</sup> Sur le prince Guillaume de Fürstenberg, voir la biographie de John T. O'Connor, *Negotiator out of season. The career of Wilhem Egon von Fürstenberg, 1629 to 1704*, Athens, 1978.

<sup>5</sup> Il était le propre neveu du Grand Arnauld et de la mère Angélique. Voir la notice que lui consacre J.-C. Petitfils, dans le *Dictionnaire des ministres des Affaires étrangères*, Paris, 2005, p. 74-81.

<sup>6</sup> S. de Dainville-Barbiche (éd.), *Correspondance... Spada...*, *op. cit.*, p. 100. Voir aussi A. Corvisier, *Louvois*, Paris, 1983.